

Journal de l'environnement

une eau

u

air

déchets

santé / sécurité

énergie

sites & sols



Sedif: UFC-Que Choisir interpelle les 144 maires votants

11/12/2008 11:59

Gouverner par Sabine Casalonga

A la veille du vote relatif à la nouvelle organisation du Syndicat des eaux d'Ile de France (Sedif) qui a lieu jeudi 11 décembre, l'association de consommateurs UFC-Que Choisir a rappelé ses constats et ses propositions aux 144 maires décisionnaires, dans un communiqué du mercredi 10 décembre.

«Le contrat qui unit le Sedif à Veolia depuis plus de 80 ans, et qui arrive à terme, a induit une facture d'eau démesurée pour les 4 millions de consommateurs franciliens. Aujourd'hui, il est temps d'en finir», déclare UFC-Que Choisir dans son communiqué. D'après une étude réalisée par l'association et remis en juin aux maires concernés, le budget annuel de 300 millions d'euros du Sedif «peut être au minimum réduit de 80 à 90 millions».

Le contrat en cours avec le délégataire de service public Veolia doit être renouvelé au 1er janvier 2011. La question du futur mode de gestion se pose aux 144 maires des communes franciliennes dont l'eau est gérée par le Sedif. Ils doivent se prononcer aujourd'hui sur la proposition du bureau du Sedif visant à confier le marché à une entreprise pour une durée de 10 à 15 ans. Cette proposition a reçu un avis défavorable de la commission consultative des services publics locaux du Sedif, lors d'un vote le 2 décembre, selon UFC-Que Choisir.

L'association de consommateurs ne prend pas parti quant au choix entre une régie publique et une délégation à une entreprise. Mais elle demande que «le projet de retour potentiel en régie soit étudié sérieusement» et qu'en cas de recours à une entreprise, «la durée d'engagement soit limitée à 10 ans et le contrat subdivisé en plusieurs lots afin que la concurrence soit plus effective».